

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 6 du 15 février 2018

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

fixant les conditions et les modalités de recrutement des chefs de musique dans les armées.

Du 30 janvier 2018

MINISTÈRE DES ARMÉES.

ARRÊTÉ fixant les conditions et les modalités de recrutement des chefs de musique dans les armées.

Du 30 janvier 2018

NOR A R M H 1 7 2 9 9 6 9 A

Pièce(s) Jointe(s) :

Six annexes.

Texte abrogé :

A compter du 4 février 2018 : Arrêté du 24 avril 2015 (JO n° 104 du 5 mai 2015, texte n° 5 ; signalé au BOC 23/2015 ; BOEM 231.1.2.5, 531.5.1).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 231.1.2.5, 531.5.1

Référence de publication : JO n° 28 du 3 février 2018, texte n° 10 ; signalé au BOC n° 6/2018.

JORF n° 28 du 3 février 2018, texte n° 10